



Bon nombre de déplacés colombiens avaient des liens étroits avec la terre, en tant que propriétaires ou en tant que fermiers.

L'action en faveur des déplacés internes

Près de 26 millions de personnes à travers le monde ont été forcées de fuir d'une région à une autre dans leur propre pays en raison d'un conflit. Selon le droit international, il incombe en premier lieu aux États de garantir les droits et le bien-être de ces déplacés internes. Cependant, de nombreux gouvernements ne peuvent, ou ne veulent, s'acquitter de leurs obligations à cet égard ; aussi la communauté humanitaire internationale a convenu d'agir de manière collective pour remédier au sort des déplacés internes.

L'approche modulaire interorganisations, adoptée en 2005, s'appuie sur les points forts de chaque organisation participante pour apporter une réponse efficace aux problèmes de déplacement interne. Les activités visant à protéger et à aider les déplacés sont de plus en plus menées sous la direction des Coordonnateurs résidents ou humanitaires, et les ressources humaines et financières essentielles à leur mise en œuvre ont été plus facilement disponibles.

En 2009, le HCR est intervenu dans 30 opérations, afin de venir en aide à quelque 15 millions de déplacés internes. L'approche modulaire a été adoptée dans 19 de ces opérations. Les trois plus grands déploiements d'urgence du HCR, au Pakistan, à Sri Lanka et au Yémen, avaient pour objectifs d'apporter protection et assistance aux déplacés internes.

Le HCR est le chef de file des modules de protection et des abris d'urgence, ainsi que du module de coordination et de gestion des camps (CCCM). Il partage la direction du module des abris d'urgence (ESC) avec la FICR et celle du module de CCCM avec l'OIM. Le Haut Commissariat participe également aux activités des neuf autres modules, tout en travaillant dans des domaines thématiques interdisciplinaires tels que l'âge,

l'égalité hommes-femmes, l'environnement, le VIH et le sida.

Au niveau global, le HCR est engagé dans diverses initiatives interorganisations visant à améliorer la coordination sur le terrain. Citons notamment les groupes de travail de l'IASC sur les évaluations des besoins et la gestion des informations, ainsi que l'initiative dite des « tableaux de bord », qui visent à renforcer la prise de décisions fondée sur des faits tangibles dans les situations d'urgence par une meilleure coordination des évaluations des besoins et par la consolidation des informations humanitaires essentielles.

Le Haut Commissariat a continué de s'acquitter de ses responsabilités accrues auprès des déplacés internes moyennant des changements en matière de budget, de formation, de performance du personnel et de gestion. Par exemple, le quatrième pilier de la nouvelle structure budgétaire est exclusivement consacré aux opérations auprès des déplacés internes. L'acquisition des compétences nécessaires à la protection des déplacés, ainsi qu'à la coordination et à l'encadrement des activités en leur faveur, est désormais abordée dans les principaux programmes de formation et de perfectionnement du personnel ; en outre, les responsabilités relatives à la coordination des modules ont été incluses dans les descriptions de postes pour les fonctions concernées.

Module global de protection

Le module global de protection aide les opérations sur le terrain à remédier aux problèmes de

coordination interorganisations et les conseille sur les moyens d'intégrer des critères relatifs à la protection dans tous les domaines de l'intervention humanitaire. Le module a favorisé une conception commune de la protection et amélioré les activités de protection, ainsi que leur coordination. Ce résultat a été obtenu, en partie, en créant des postes d'officiers de protection spécialement chargés de tâches de coordination modulaire dans certaines opérations de terrain. Le HCR a également veillé à ce qu'un cadre supérieur assume les responsabilités de Coordonnateur du module de protection.

Prestation de services sur le terrain

Le Groupe de travail chargé du module de protection (PCWG), dirigé par le HCR, a offert un appui à 29 modules de protection en 2009. Des experts techniques, spécialistes de la problématique des personnes âgées ou handicapées, ainsi que de l'évaluation des besoins et de la gestion des données opérationnelles, ont été déployés auprès d'opérations sur le terrain. Des missions d'appui à la protection conduites par le HCR ont été dépêchées en Afghanistan, au Kenya, en Ouganda, au Pakistan, aux Philippines, en République démocratique du Congo et au Soudan (Darfour).

Le module de protection a également aidé les opérations sur le terrain à élaborer des stratégies de protection et des plans d'interventions cohérents pour les appels de fonds, à l'image de la réponse humanitaire au Pakistan pour 2010 et l'Appel éclair lancé en 2009 après la catastrophe naturelle aux Philippines.

Le HCR a dirigé des modules de protection dans 19 pays, parmi lesquels

EN 2009, LE HCR EST INTERVENU DANS 30 OPÉRATIONS, AFIN DE VENIR EN AIDE À QUELQUE 15 MILLIONS DE DÉPLACÉS INTERNES. L'APPROCHE MODULAIRE A ÉTÉ ADOPTÉE DANS 19 DE CES OPÉRATIONS

18 furent le théâtre de situations d'urgence complexes et un fut touché par une catastrophe naturelle.

Dotation en effectifs

Le Groupe de travail est devenu un forum pour les discussions stratégiques sur les priorités en matière de personnel. Ses débats sont mis à profit par les mécanismes directeurs de divers projets de déploiement, tels que le projet interorganisations de capacité de protection de réserve (ProCap). Ce service important n'existait pas à l'échelon global interorganisations avant la mise en place de l'approche modulaire. Plus de 20 déploiements d'agents de protection ont été effectués en 2009.

Renforcement des capacités

Le PCWG a continué à contribuer au renforcement des capacités de protection au sein des organisations membres, ainsi que des gouvernements et de la société civile. Ses programmes de formation ont amélioré les compétences en matière de protection, de coordination et d'encadrement. En 2009, un stage sur la coordination des activités de protection a été assuré en Indonésie avec le soutien financier du PNUD. En outre, le HCR a organisé un programme de formation sur la problématique du déplacement interne à l'intention des cadres supérieurs et élaboré un programme d'initiation en ligne sur la protection des déplacés, obligatoire pour l'ensemble du personnel.

Outils

Le consensus auquel les membres du PCWG sont parvenus au sujet des priorités stratégiques pour l'exercice 2009-2011 a montré l'utilité du module en tant que plateforme de coordination et d'échange à l'échelon global. En outre, le Groupe de travail a finalisé le *Manuel pour la protection des déplacés internes* (après la publication d'une version provisoire en 2008). Il a également offert des contributions en vue de la révision du Cadre pour la mise en place de solutions durables en faveur des déplacés internes et des Directives de l'IASC sur la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence.

Le PCWG a participé au processus de révision du Manuel du Projet Sphère, une charte humanitaire présentant les normes minimales à observer dans les interventions d'urgence. Il a également assuré l'actualisation du portail de la protection sur le site web de la Réforme

humanitaire et géré son transfert sur le nouveau site web, intitulé *OneResponse*.

Catastrophes naturelles

En collaboration avec l'UNICEF, le HCDH, le BCAH, le PNUD et le Bureau du Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, le HCR a affiné en 2009 les procédures opérationnelles standard destinées à l'organisation qui assume la responsabilité du module de protection en cas de catastrophe naturelle. Le HCR a montré qu'il était prêt à diriger des modules de protection sur le terrain dans de tels contextes en déployant une équipe de protection aux Philippines après les tempêtes tropicales qui se sont abattues sur le pays en 2009.

Module global de coordination des camps et de gestion des camps

En 2009, le principal objectif du module CCCM est demeuré l'amélioration de la protection des déplacés internes sur le terrain. La coordination dans ce domaine s'est améliorée par le biais de formations, de conseils et de déploiement de spécialistes de la CCCM.

Prestation de services sur le terrain

Le module de CCCM a dirigé l'élaboration de plans nationaux et régionaux, notamment des stratégies de retrait et de solutions. Il a coordonné la mise en œuvre des programmes dans les camps et dans les sites assimilables à des camps et collaboré avec les autorités locales et des ONG pour garantir un espace humanitaire suffisant. Il a en outre appuyé la planification fondée sur les droits, encouragé l'application de normes internationales et évalué la prestation de services, ainsi que la mobilisation des ressources.

En 2009, le module a adopté une approche participative pour les évaluations des besoins, ainsi que pour la planification et la mise en œuvre de ses responsabilités. D'importantes réalisations sont à signaler en matière d'aménagement, de démantèlement progressif et de fermeture des camps. Par exemple, en dépit de contraintes de sécurité, quelque 300 000 déplacés

internes ont pu bénéficier d'une protection et d'une assistance dans des camps de la Province de la frontière du Nord-Ouest, au Pakistan. Trente-cinq camps supplémentaires ont été ouverts dans le pays et les services assurés étaient conformes aux normes Sphère. Vingt-cinq autres camps ont été fermés et déclassés de manière appropriée après le retour des déplacés dans leurs localités d'origine.

En Ouganda, le module CCCM a appuyé le retour des déplacés internes tout en continuant à prodiguer protection et assistance à la population restante. Au total, 39 camps de déplacés ont été fermés après d'importants mouvements de retour et, dans certains cas, après des transferts ou des processus d'intégration sur place. En République démocratique du Congo, des équipes volantes ont amélioré la coordination et l'intervention humanitaire dans des camps de déplacés et d'autres sites.

Formation

Au total, 10 ateliers sur les techniques de coordination et de gestion des camps ont été organisés au Danemark, au Kenya, au Népal, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie, en Thaïlande et au Yémen. Quelque 230 agents de terrain y ont assisté.

Outils

Quelque 800 exemplaires de la version révisée de la Boîte à outils pour la gestion des camps ont été diffusés pour favoriser l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité dans tous les programmes. Des directives sur la fermeture des camps et les centres collectifs seront testées en 2010. Un instrument d'évaluation des besoins à l'échelon communautaire, destiné à renforcer la prise de décisions fondée sur des données factuelles, a été élaboré.

Défis

Le module CCCM est toujours confronté à des problèmes causés par un manque de ressources et de partenaires, ainsi qu'à des contraintes de sécurité qui limitent l'accès aux déplacés internes. De plus, le module n'est pas toujours activé officiellement, de sorte que les tâches de coordination et de gestion des camps ne peuvent être assurées qu'au travers d'arrangements spécifiques. Le module envisage néanmoins de faire profiter les populations extérieures des enseignements tirés à l'intérieur des camps.

Module global des abris d'urgence

Les deux organisations chefs de file du module des abris d'urgence, le HCR (pour les situations d'urgence liées à un conflit) et la FICR (pour les catastrophes naturelles), ont travaillé en étroite collaboration tant au niveau global que sur le terrain et se sont rencontrées régulièrement en 2009, notamment au sein de six groupes de référence thématiques, pour débattre de sujets pertinents. Ces groupes thématiques abordent des questions clés correspondant aux priorités au niveau national.

Le plan d'action élaboré par le groupe de travail du module global a continué d'être d'une grande utilité pour déterminer les domaines prioritaires où il importe d'améliorer les services. Citons notamment l'augmentation du nombre de professionnels qualifiés mobilisables pour un déploiement rapide, le renforcement des stocks d'abris et d'articles non alimentaires connexes, l'élaboration de stratégies, de politiques et de directives relatives aux abris d'urgence, ainsi que d'outils pour les évaluations, les interventions et le suivi.

Afin de renforcer la capacité de réponse d'urgence du HCR, les stocks de matériels pour abris et des articles non-alimentaires pour des urgences de déplacement interne ont été maintenus. Le HCR a dirigé le module des abris d'urgence dans sept pays et a aussi été responsable pour la coordination des abris dans un système semblable à celui de l'approche modulaire à Sri Lanka.

Outils

Le HCR, ONU-Habitat et CARE ont continué à élaborer des outils pour le module abris d'urgence, dont un document sur des projets exécutés dans le secteur des abris en 2008, qui résume les enseignements tirés en situation de crise. Il convient également de citer la « boîte à outils » sur l'estimation locale des besoins en matière d'abris et de zones d'installation (LENSS), qui fournit des directives sur l'évaluation initiale des besoins et des dégâts, ainsi que sur l'évaluation des besoins relatifs au relèvement précoce. Ce document aborde des thèmes tels que la politique en matière d'abris d'urgence envisagée

sous l'angle des problèmes écologiques, les termes de référence des conseillers pour l'environnement au sein du module des abris, les activités génératrices de revenus liées aux abris et la gestion des débris après une catastrophe.

Le HCR, le Conseil norvégien pour les réfugiés et CARE ont collaboré avec le Shelter Centre à la rédaction de directives qui offrent des conseils sur la manière de sélectionner et de combiner dans des colis divers articles non alimentaires en rapport avec les abris, notamment des couvertures, des ustensiles de cuisine, des bâches en plastique et du bois d'œuvre.

Les partenaires réunis au sein du module ont élaboré une liste de vérification standard permettant d'évaluer l'impact des abris sur l'environnement ; celle-ci est désormais utilisée par des non-spécialistes des abris. Il existe aujourd'hui des directives et des listes de vérification relatives à l'évaluation rapide des activités génératrices de revenus dans le secteur des abris après une catastrophe. Une équipe de conseillers techniques prête main-forte aux chefs de file du module pour les questions d'environnement. Des supports de formation ont également été mis au point.

Des stratégies propres à des pays ont été élaborées pour un certain nombre d'opérations où le HCR dirige le module des abris d'urgence.

Renforcement des capacités

Le module de formation des coordonnateurs du module ESC a été révisé et utilisé à l'occasion d'une session de formation destinée aux coordonnateurs travaillant au Moyen-Orient. Quelque 30 participants, dont des collaborateurs, des agents détachés ou des volontaires issus d'ONG partenaires, de la FICR et du HCR, y ont assisté. Une deuxième session est prévue dans la région Asie.

Un programme de formation destiné aux cadres supérieurs et intermédiaires du personnel du HCR et de ses partenaires d'exécution a été conjointement élaboré par les modules de la protection, de la CCCM et des abris d'urgence. Cette formation sera testée en 2010.

La FICR et le HCR ont également consolidé trois supports de formation relatifs aux abris d'urgence et destinés aux coordonnateurs, aux spécialistes

techniques et aux gestionnaires d'informations. On espère que ces supports très conviviaux, disponibles en version électronique et sur papier, seront amplement utilisés par tous les partenaires au sein du module, au niveau national, régional et global.

Le projet sur la gestion environnementale et la sécurité des moyens d'existence communautaires dans les anciens camps de déplacés internes en Ouganda du Nord, mis en œuvre par le HCR et ses partenaires, a progressé dans le nettoyage et la fermeture des camps, en dispensant, de manière ciblée, des formations et un appui technique dans quatre districts. Une formation a été offerte à des comités chargés de la gestion des catastrophes à l'échelon des districts, à des collaborateurs du HCR et à ses partenaires ; des évaluations rapides de l'impact environnemental ont été réalisées dans six camps ; des plans d'action communautaires pour sauvegarder l'environnement ont été établis dans trois secteurs ayant accueilli des camps et des évaluations techniques portant sur le secteur des abris ont été élaborées.

Dotation en effectifs

Une liste de spécialistes du secteur des abris, prêts au déploiement, a été gérée en prévision de situations d'urgence.

Défis à venir

Le module des abris rencontre des difficultés dans les situations d'urgence, en raison de problèmes de sécurité et du manque d'accès aux déplacés internes qui vivent à l'extérieur des camps. Il est en outre nécessaire de créer des capacités locales, responsables de l'exécution d'activités dans le secteur des abris d'urgence, afin d'améliorer l'accès et la prestation de services auprès des personnes dans le besoin.

Le manque de ressources pour les abris de transition pose toujours un problème grave. Il a été difficile aux partenaires au sein du module d'engager des ressources humaines pour appuyer les activités de préparation et de coordination au détriment de leur capacité opérationnelle. Le module des abris d'urgence a néanmoins su tirer les enseignements de son expérience et rendu ses interventions plus prévisibles. ■